

NEO

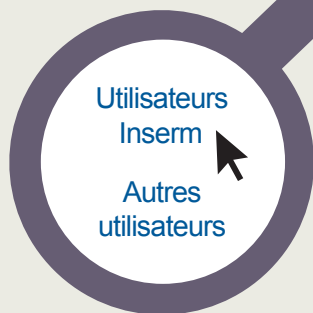
ASSISTANT DE PRÉVENTION :
METTEZ CE NOUVEL OUTIL DE FORMATION À
DISPOSITION DES NOUVEAUX ENTRANTS



Vous êtes assistant de prévention de votre structure. Dans ce cadre, vous pouvez être amené à administrer NEO pour votre unité. Nous vous invitons à parcourir les principales étapes suivantes afin de permettre aux nouveaux entrants d'accéder à cette plateforme pédagogique. ○



POUR COMMENCER



Pour accéder à la plateforme, il vous suffit de vous rendre sur :
<https://neo.inserm.fr>

Si vous possédez une adresse mail Inserm, vous pourrez vous connecter via «Utilisateurs Inserm» avec vos identifiants habituels de messagerie.

Sinon, vous devrez vous connecter via « Autres utilisateurs / Connexion avec les identifiants reçu par mail »

N.B : Vérifiez et complétez si nécessaire les informations relatives à votre profil.



FAQ : <https://faq-si.inserm.fr>

Assistance en ligne : support-neo@inserm.fr





UNE FOIS CONNECTÉ

- Commencez par déposer les documents utiles : procédures L2/L3, gestion des déchets, règlement intérieur, etc.
- Déterminez ensuite le parcours de formation de votre structure.
- Imprimez l'attestation de formation des nouveaux entrants qui ont validé leur parcours et transmettez-la au responsable formation de la délégation régionale pour signature.

Certains nouveaux entrants doivent s'inscrire sur la plateforme. **Vous devez impérativement valider leur accès**, faute de quoi ils ne pourront pas accéder à leur parcours.



Vous pouvez maintenant communiquer aux nouveaux entrants l'adresse url de NEO ainsi que le Guide pour l'entrant.

Pour plus d'options, consultez le guide utilisateur ALN ainsi que l'Aide au démarrage dans le menu « Guides utilisateurs NEO ».

Vous pourrez notamment :

- modifier les parcours de formation ;
- créer des services et/ou des équipes ;
- vérifier et /ou créer des profils gestionnaires ;
- etc.





QUI SONT LES ACTEURS DE NÉO ?

En tant qu'assistant de prévention, vous êtes le premier interlocuteur du nouvel entrant. Vous administrez NEO au niveau local et êtes dénommé ALN. Vous définissez les parcours de formation et éditez les attestations de formation.

○ L'entrant :

C'est celui qui intègre la structure et à qui vous donnez accès à NEO.

○ Le conseiller de prévention :

Il administre au niveau régional le didacticiel (dénommé ARN). Il crée et gère notamment les comptes des assistants de prévention et active les comptes pour les structures de recherche qui désirent utiliser l'application.

Si vous éprouvez la moindre difficulté pour utiliser cette plateforme, adressez-vous à votre conseiller de prévention.